Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260505-26_05_04-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC

## Séance du Mardi 05 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le 05 mai à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 28 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

**Étaient présents :** COUSIN Marion, DESILLES Bettina, DUCLOYER Alain, FENIET Maud, FLEHO Elisabeth, FRANGEUL Jean-Pierre, GICQUEL Patricia, GLEMAU Jean-Yves, GORIN Nicolas, GUÉHO Cyril, HUET Aurélien, JAN Émile, KRYSTKIEWICZ Catherine, LE GUYADER Tifenn, LE QUELLEC Jean-Charles, LEROUX Fabien, LEVESQUE Jean-Luc, LUBERT Jean-Claude, MELLERIN Brigitte, PAUMIER Mathieu, PICHOT Franck, PITRÉ Stéphanie, RACAPÉ Isabelle, VIARD Emmanuelle

**Ont donné procuration :** Stéphanie YART donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE

**Étaient absents :** Danielle SENNINGER, Nicolas THOUZEAU

**Secrétaire de séance** : Jean-Claude LUBERT

**Nombre de conseillers :**

| | |
|---|---|
| En exercice | : 27 |
| Présents | : 24 |
| Procurations | : 1 |
| Votants | : 25 |

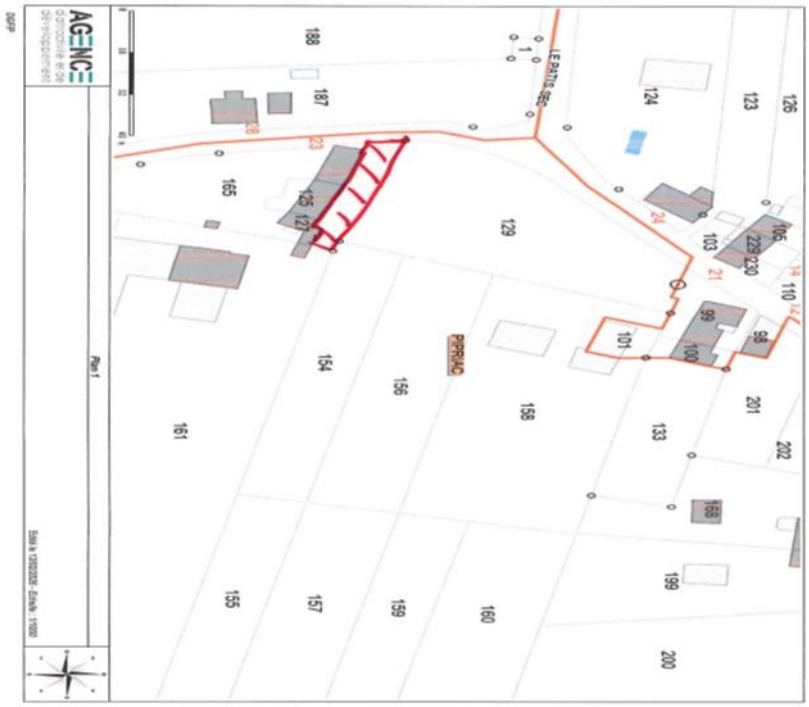
Date de la convocation du Conseil Municipal : 28/04/2026
Date d'affichage : 28/04/2026

## DELIBERATION 2026 – 05 – 04
## VENTE D'UN DELAISSE COMMUNAL (LA JEUNERIE) A MR ET MME JUTEL DANIEL

**Rapport d'Elisabeth Flého adjointe à l'urbanisme - affaires foncières – biodiversité – mobilités douces,**

Mr et Mme JUTEL Daniel, demandent l'acquisition d'un délaissé de chemin communal non goudronné au lieudit La Jeunerie situé en bordure de leur propriété, comme indiqué sur le plan ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260505-26_05_04-DE




Le prix de vente des délaissés a été fixé par délibération du Conseil Municipal à 6€/m². La surface définitive estimée à 297 m² sera déterminée au moyen d'un document d'arpentage, établi aux frais de l'acquéreur. Le prix définitif s'appliquera à la surface définitive. Les frais d'acte seront également aux frais de l'acquéreur.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** la vente à Mr et Mme JUTEL Daniel pour un prix unitaire de 6€/m²,

**PRECISE** que le document d'arpentage viendra préciser la surface de la vente à posteriori,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire, et notamment le document d'arpentage et l'acte authentique de vente qui sera confié à la SELARL NOTICYA, office notariale à Pipriac,

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

Le Maire,
Franck PICHOT

Le secrétaire de séance,
Jean-Claude LUBERT

MAIRIE DE PIPRIAC (Ille-et-Vilaine)